



# CONTRAT D'ADHÉSION À V.I.P. CONNEXIONS<sup>MC</sup>

*N'oubliez jamais !*

*« Il faut toujours payer pour obtenir les bonnes connexions en affaires »<sup>®</sup>*

## RENSEIGNEMENTS D'AFFAIRES

CONTRAT #

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Numéro de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Contact : \_\_\_\_\_ Titre : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone d'affaires : \_\_\_\_\_ Numéro de télécopieur : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone résidentiel : \_\_\_\_\_ Numéro de cellulaire : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Site Web : \_\_\_\_\_

**Date d'expiration de l'adhésion :** \_\_\_\_\_

Membre référé par : \_\_\_\_\_

## DESCRIPTION DE BIENS ET / OU SERVICES OFFERTS PAR LE MEMBRE CI-HAUT MENTIONNÉ

## DÉFINITION D'UN STATUT DE MEMBRE EXCLUSIF

V.I.P. CONNEXIONS choisi un seul membre par catégorie d'affaires « biens et services enregistrés ci-haut » par ville majeure au Québec et garantie cette exclusivité pour chaque membre exclusif.

### RÈGLEMENTS

- Tous les membres s'efforceront « éthiquement » à encourager les transactons d'affaires envers leurs co-membres en ce qui a trait aux achats personnels et d'affaires et/ou leur référer de nouveaux clients potentiels.
- Les membres « exclusifs » du Montréal-Métropolitain seulement devront assister à au moins six (6) réunions au cours de leur période d'adhésion et participer avec enthousiasme aux « programmes d'orientation et de références d'affaires » de V.I.P. CONNEXIONS.
- Durant leur période d'adhésion, tous les membres feront de vrais efforts pour référer au moins trois (3) nouveaux membres intéressés à joindre notre club d'affaires.
- Les membres « exclusifs » sont encouragés à offrir des escomptes privilèges à tous les membres de V.I.P. CONNEXIONS.
- Un membre reconnu coupable de méfait d'affaires prémédité suite à des plaintes de leurs co-membres, sera expulsé de V.I.P. CONNEXIONS et annoncé par la suite à nos membres.
- Un membre sera encouragé à utiliser les services de Médiation de V.I.P. CONNEXIONS en cas de conflit impliquant un autre membre de V.I.P. CONNEXIONS ou tout autre non membre.

### CONDITIONS D'ADHÉSION

- Ce contrat représente la plus récente publicité contenue dans nos dépliants V.I.P. CONNEXIONS et/ou site Web.
- Ce membre s'engage à respecter et suivre tous les règlements et conditions d'adhésion qui régissent V.I.P. CONNEXIONS.
- Ce membre autorise l'emploi verbal et écrit du nom de son entreprise en ce qui a trait à la promotion de V.I.P. CONNEXIONS.

### CLAUSES IMPORTANTES

- Ce contrat est automatiquement renouvelé à moins que le membre le spécifie autrement par écrit un mois avant la date d'expiration ci-haut listée et ne peut être annulé après 7 jours de la date de signature confirmée ci-bas.
  - Ce nouveau membre s'engage à payer V.I.P. CONNEXIONS
- une cotisation annuelle de  + taxes applicables
- une commission de 5% sur tous les revenus référés par V.I.P. CONNEXIONS.

Commentaires

#### Adhésion acceptée par le nouveau membre

Contact : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

#### Adhésion approuvée par V.I.P. CONNEXIONS

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

(Don) Emilio Zinno, Président

V.I.P. CONNEXIONS<sup>MC</sup>

Division de : 2927306 Canada Inc.

7100 Jean Talon-Est, Suite 600, Montréal, Québec, Canada, H1M 3S3, (450) 668-6857